



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
255, rue Racine Est
Bureau 800
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Tél.: (418) 549-1717
Télééc.: (418) 549-5356
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N° COUR : 150-11-004334-165
N° DOSSIER : 43-2095784
N° BUREAU : 289270-001

C O U R S U P É R I E U R E
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**9182-4375 QUÉBEC INC., PERSONNE
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉ
AYANT SON SIÈGE SOCIAL AU 2836, RUE
LAWRIE, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7S 5P1**

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que 9182-4375 Québec inc. de Jonquière (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 31 mars 2016 en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue au Bureau du syndic-Chicoutimi, 255, Racine Est, bureau 800, Chicoutimi (Québec), le 19 avril 2016 à 11 h.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Chicoutimi, ce 1er avril 2016.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic

Pierre Martin, CPA, CA, CIRP, SAI,
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 800
255 Racine Street East
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Phone: (418) 549-1717
Fax: (418) 549-5356
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 07-CHICOUTIMI
COURT NO. : 150-11-004334-165
FILE NO. : 43-2095784
OFFICE NO. : 289270-001

S U P E R I O R C O U R T
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

9182-4375 QUÉBEC INC.

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS
(section 51)

Take notice that 9182-4375 Québec inc. in the City of Jonquière QC has lodged with us a proposal under the Bankruptcy and Insolvency Act on April 1, 2016.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held at Bureau du syndic-Chicoutimi, 255, Racine Est, bureau 800, Chicoutimi (QC), on April 19, 2016 at 11:00 AM.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Chicoutimi, April 1, 2016.

RAYMOND CHABOT INC.
Trustee

Pierre Martin, CPA, CA, CIRP, SAI,
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N° COUR : 150-11-004334-165
N° DOSSIER : 43-2095784
N° BUREAU : 289270-001

C O U R S U P É R I E U R E
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9182-4375 QUÉBEC INC., PERSONNE
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉ
AYANT SON SIÈGE SOCIAL AU 2836, RUE
LAWRIE, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7S 5P1**

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)
Pierre Martin, CPA, CA, CIRP,
Responsable désigné

Syndic

PROPOSITION

(article 50 de la Loi)

Nous, 9182-4375 Québec inc. , la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. RÈGLEMENT DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers.

2. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, à même le montant disponible pour distribution prévue au paragraphe 6, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 4, 5 et 7.

3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis

d'intention, seront payés, en priorité, à même les sommes disponibles pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Les honoraires du syndic, payables à même les sommes disponibles pour distribution aux créanciers, sont limités à la somme de 30 000 \$. Le syndic est autorisé à prélever ses honoraires de la manière suivante :

- a) Un premier versement représentant 50 % des honoraires sera payable à l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.
- b) Un deuxième versement représentant 50 % des honoraires sera payable dans les douze mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

Tout excédent d'honoraires, s'il en est, sera à la charge de la Proposante. L'acquittement des comptes d'honoraires par la Proposante tenant lieu d'approbation.

4. RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations. Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues aux paragraphes 3 et 4, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les 6 mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

6. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Pour tous les créanciers dont les droits sont restreints par les paragraphes précédents ou qui n'ont pas été mentionnés précédemment, nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale estimative de 225 000 \$, qui sera versée au syndic de la façon suivante :

- Une somme estimative de 150 000 \$ dans les 6 mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, qui proviendra du produit net de la vente du chalet propriété des administrateurs qu'ils offrent au bénéfice des créanciers et également en contrepartie des obligations dont ils peuvent être es qualités responsables en droit (art. 50 (13) de la LFI).
- Une somme additionnelle de 75 000 \$ qui sera versé au syndic par 24 paiements mensuels de 3 125 \$, le premier paiement étant dû à l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

7. RÈGLEMENT DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Que tout excédent de réclamation de créanciers non garantis soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 6, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 2, 3, 4 et 5.

8. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, de services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la débitrice dans le cours normal des affaires.

10. PERSONNES LIÉES

La Proposante fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

11. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition, et ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 6, pour un délai maximum de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

12. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic ne sera pas investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

13. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et toutes les sommes payables en vertu des paragraphes 3 et 6 seront versées intégralement entre ses mains pour être distribuées aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 2, 3, 4, 5, 7 et 9 de la présente Proposition.

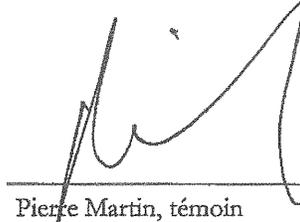
14. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Chicoutimi, le 30 mars 2016.



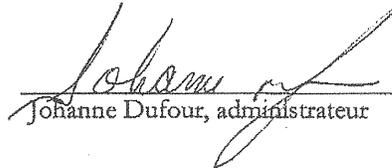
Serge Bergeron, Président de 9182-4375 Québec inc.



Pierre Martin, témoin



Serge Bergeron, administrateur



Johanne Dufour, administrateur

District de: Québec
 No. division: 7
 No. cour: 150-11-004334-165
 No. dossier: 43-2095784

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)
 (paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9182-4375 Québec inc. Service d'Entretien JES (2007)
 personne morale légalement constitué ayant son siège social au 2836, rue Lawrie, Jonquière (Québec) G7S 5P1

Originale Modifiée

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 30^{ième} jour de mars 2016. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$349,038.93
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$274,908.44
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$623,947.37
Surplus		\$0.00

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$157,109.00
	Douteuses	\$52,369.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$157,109.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$7,000.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$155,000.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débiteures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$41,347.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$360,456.00
Déficit		\$263,491.37

Je, Serge Bergeron, de 9182-4375 Québec inc. et Service d'Entretien JES (2007) de Jonquière dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 30^{ième} jour de mars 2016 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT)
 devant moi Chicoutimi, dans la province de Québec,
 ce 30^{ième} jour de mars 2016


 Olivier L. Ménard
 Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province
 de Québec


 Signature du Débiteur

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 31/03/2016

9182-4375 Québec inc., Service d'Entretien JES (2007) # BSF
43-2095784 # du Fichier 289270-001

IR- Chicoutimi

Crée par: Éliane Morisset

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
G	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières Attn: Centre d'arrivage régional en insolvabilité (CARI) 2250, rue St-Olivier, Trois-Rivières, Québec, G9A 4E9, Canada	DAS employé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$17,271.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Banque de Montréal Attn: c/o BankruptcyHighway.com P.O. Box 57100, Etobicoke, Ontario, M8Y 3Y2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$30,098.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Caisse Desjardins d'Arvida-Kenogami 1970, Boul. Mellon, C.P. 1130, Jonquière, Québec, G7S 4K7, Canada	hypt immobilière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$72,292.50	\$0.00	\$0.00	N
G	Commission Scolaire de la Jonquière Service de la Trésorerie 201, rue Racine Est, CP. 8060, Chicoutimi, Québec, G7H 5B8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,060.18	\$0.00	\$0.00	N
G	Compagnie de Location d'Équipement Clé Ltée 2200, rue de la Sidbec Sud, bureau 202, Trois-Rivières, Québec, G8Z 4H1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$13,525.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Kubota Canada 5900, 14th ave, Markham, Ontario, L3S 4K4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$17,944.22	\$0.00	\$0.00	N
G	Location Ford Canada po box 2400, Edmonton, Alberta, T5J 5C7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Ministère du Revenu du Québec - Québec Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6I, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	DAS employé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$111,017.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Ville de Saguenay Service de la Trésorerie 201, rue Racine Est, CP. 8060, Chicoutimi, Québec, G7H 5B8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$11,699.54	\$0.00	\$0.00	N
Garanti		Sous compte des créanciers	9		Sous-total		\$274,908.44	\$0.00	\$0.00	
N	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières Attn: Centre d'arrivage régional en insolvabilité (CARI) 2250, rue St-Olivier, Trois-Rivières, Québec, G9A 4E9, Canada	DAS employeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$7,402.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Avance des actionnaires 2836 rue Lawrie, Jonquière, Québec, G7S 5P1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$132,882.00	\$0.00	\$0.00	N
N	CSST - Chicoutimi Attn: Place du Fjord 901, boul. Talbot, C.P. 5400, Chicoutimi, Québec, G7H 6P8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,142.03	\$0.00	\$0.00	N
N	Groupe conseil Novo SST inc. 2600 Boulevard Laurier, bureau 750, C.p. 9850, Québec, Québec, G1V 4C3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$4,782.89	\$0.00	\$0.00	N
N	Groupe Pages Jaunes 16, Place du Commerce, Verdun, Québec, H3E 2A5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$511.17	\$0.00	\$0.00	N
N	Lépine inc 1105, rue Bersemis, Chicoutimi, Québec, G7K 1A4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$18,531.15	\$0.00	\$0.00	N
N	Ministère du Revenu du Québec - Québec Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6I, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	TPS-TVQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$133,369.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Ministère du Revenu du Québec 2154, Deschênes, Jonquière, Québec, G7S 2A9, Canada	DAS employeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$47,579.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Myron 5610, Finch Avenue, East, Toronto, Ontario, M1B 6A6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$327.72	\$0.00	\$0.00	N
N	Scotiabank Attn: c/o D+H / BankruptcyHighway.com P.O. Box 57100, Etobicoke, Ontario, M8Y 3Y2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$276.24	\$0.00	\$0.00	N
N	Vidéotron S.E.N.C. Attn: Département de la perception 865, rue Ste-Catherine Est, 4e étage, Tour 3 Sud, Montréal, Québec, H2L 0E3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$235.73	\$0.00	\$0.00	N
Non-garanti		Sous compte des créanciers	11		Sous-total		\$349,038.93	\$0.00	\$0.00	
Compte total de tous les créanciers				20	Grand Total		\$623,947.37	\$0.00	\$0.00	



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
255, rue Racine Est
Bureau 800
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Tél.: (418) 549-1717
Télec.: (418) 549-5356
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N° COUR : 150-11-004334-165
N° DOSSIER : 43-2095784
N° BUREAU : 289270-001

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9182-4375 QUÉBEC INC.**

La Partie proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)
Pierre Martin, CPA, CA, CIRP,
Responsable désigné

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**
(articles 50 (10) et 50 (5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

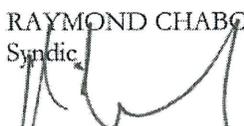
PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Chicoutimi, le 30 mars 2016

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic


Pierre Martin, CPA, CA, CIRP
Responsable désigné

1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

9182-4375 Québec inc., sous la raison sociale Service d'Entretien JES (ci-après : « JES »), est une compagnie constituée en 2007, spécialisée dans l'entretien ménager commercial. L'entreprise emploie près de 35 employés et son principal établissement d'affaires est situé au 2836, rue Lawrie à Jonquière. Les actionnaires et administrateurs de la Partie proposante sont Serge Bergeron et Johanne Dufour. Les opérations sont supervisées par Serge Bergeron.

La direction explique la détérioration financière de JES par le manque de personnel qualifié causant des difficultés majeures d'exécution des contrats au cours des dernières années et par des frais d'administration trop élevés. Le 4 mars 2016, après avoir constaté son impossibilité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance, la Partie proposante a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.

Dans le délai prévu de trente (30) jours, la Partie proposante a, par la suite, déposé une proposition auprès du Séquestre officiel, laquelle est résumée à la section 4 du présent rapport.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers pour les exercices terminés les 31 mai 2015, 2014 et 2013, et pour la période de 9 mois terminée le 29 février 2016.

Nous avons complété, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la société 9182-4375 Québec inc. au 29 février 2016, ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le sommaire des résultats des exercices terminés les 31 mai 2015, 2014, 2013, et pour la période de 9 mois terminée le 29 février 2016 est le suivant (en milliers de dollars) :

	29 février 2016 (non audité) \$	31 mai 2015 (non audité) \$	31 mai 2014 (non audité) \$	31 mai 2013 (non audité) \$
Ventes	904	1 188	1 145	1 235
Coût des marchandises vendues	881	1 063	975	920
Frais de vente et d'administration	210	196	193	262
Frais financiers	7	8	17	22
Amortissements	-	13	9	20
Bénéfice net (perte nette)	(194)	(92)	(50)	10

Il ressort de ce tableau, les éléments suivants :

- Les revenus de JES sont constants depuis 4 ans;
- Structure de coût trop élevé;
 - La marge brute a diminué de 25 % depuis mai 2013 pour s'établir à 2,5 % en février 2016;
 - Les frais de vente et d'administration ont augmenté à 23 % des ventes en 2016 par rapport à 16 % en 2015;
- Au 29 février 2016, l'entreprise a provisionné des créances s'élevant à 62 K\$, dont 47 K\$ du Bar laitier l'Arvi-Glace, propriété de Serge Bergeron.

3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la Partie proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la loi.

Réclamation des employés

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

Disposition d'actifs

La Partie proposante a mis en vente son immeuble. Le produit de réalisation net de la vente, estimée à 155 000 \$, sera utilisé aux fins du remboursement des taxes foncières impayées (12 760 \$), de la créance hypothécaire de 1^{er} rang de la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami (72 293 \$) et partiellement de la créance de l'Agence du Revenu du Québec ayant fait l'objet de l'hypothèque légale avant le dépôt de l'avis d'intention (69 947 \$).

La partie proposante mettra également en vente le véhicule Kubota Kioti DK45 2010, numéro de série HH1400151, la créance de Kubota Canada LTD en vertu de la garantie conférée par le contrat de vente à tempérament de 17 944 \$ devrait être remboursée en totalité.

Autres réclamations

La Partie proposante paiera au syndic, suivant l'approbation de la présente proposition, la somme de 225 000 \$ comme suit :

- Une somme estimative de 150 000 \$ dans les 6 mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, qui proviendra du produit net de la vente du chalet, propriété des administrateurs de la partie proposante.
- Une somme additionnelle de 75 000 \$ sera versée au syndic par 24 paiements mensuels de 3 125 \$. Le premier paiement étant dû à l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

Les sommes versées, serviront à acquitter les réclamations suivantes :

- honoraires et débours du syndic à la proposition;
- réclamations de la Couronne;
- réclamations privilégiées;
- responsabilités des administrateurs suivant art. 50(13) de la LFI;
- réclamations non garanties au prorata.

5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise au 29 février 2016, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire \$	Valeur estimative de réalisation \$	CRÉANCIERS GARANTIS		Excédent estimatif dans un contexte de réalisation \$
			Montant \$	Nom et nature	
Comptes clients	209 478	157 109			157 109
Matériel roulant (Note 1)	65 459				
- Ford Transit 2007		17 346	30 098	Banque de montréal C.V.T.	
- Kubota Kioti DK45		18 000	17 944	Kubota Canada LTD C.V.T.	6 000
- Ford F350 2007		6 000			
Immeuble (Note 2)	165 500	155 000			
			12 760	Ville de Saguenay et commission scolaire de la Jonquière	
				Taxes foncières	
			72 293	Caisse Desjardins d'Arvida-Kenogami	
				Hypothèque Immobilière	
			69 947	Ministère du Revenu du Québec	
				Hypothèque légale	
Équipement et mobilier de bureau (Note 3)	7 692				
- Équipement d'entretien		5 000	13 525	Compagnie de location d'équipement Crédit-bail	2 000
- Mobilier de bureau		2 000			
TOTAL	448 129	360 455	216 567		165 109
CRÉANCES NON GARANTIES AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE :					
Créances gouvernementales relatives aux DAS					58 341
Créances relatives aux salaires non payés (estimation)					58 000
Créances relatives aux régimes de pension prescrits					-
FRAIS DE RÉALISATION					35 000
SURPLUS À LA FAILLITE					13 768
POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS					6%

Note 1 : Valeur des véhicules selon le Canadian black book.

Note 2 : Valeur de l'immeuble selon l'évaluation municipale.

Note 3 : Valeur comptable des équipements selon le bilan au 29 février 2016.

6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmer les renseignements fournis.

	Montant déclaré
Créanciers non garantis	158 824
Créanciers garantis	146 620
Réclamations en vertu de 60(1.1) LFI	183 268
Créances relatives aux salaires non payés (estimation)	58 000
Créanciers liés	132 882
Total	679 594

7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

7.1 Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

7.2 États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

Les opérations se sont déroulées dans l'ensemble tel que prévu aux prévisions budgétaires.

7.3 Mesures de redressement

Le 4 mars 2016 les dirigeants ont mis de l'avant les mesures de redressement suivantes :

- Réduction de la rémunération des administrateurs (50 K\$ annuellement);
- Mise à pied d'un employé administratif de (40 K\$ annuellement);
- Disposition d'un équipement de déncigement (7 K\$ annuellement);
- Délaissement de certains contrats à perte;
- Mise en place de mesure permettant le suivi de la rentabilité des contrats.

L'ensemble des mesures visées devrait contribuer à réduire les coûts de 100 K\$ annuellement et permettre à l'entreprise de renouer avec la rentabilité.

8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers non garantis serait le suivant :

	\$
Montant offert par les administrateurs de la proposante en vertu de art. 50(13) de la LFI (estimation)	150 000
Montant additionnel offert	75 000
	<u>225 000</u>
Moins :	
Réclamations en vertu de 60(1.1) de la LFI (net du produit de la vente de l'immeuble de la débitrice proposante)	113 321
Honoraires et débours du syndic (estimation)	30 000
Réclamations privilégiées	-
	<u>143 321</u>
Montant disponible pour les créanciers non garantis	<u>81 679</u>
Selon le bilan statutaire, les créances non garantis s'élèvent à	<u>158 824</u>
Dividende estimatif	<u>51%</u>

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Les administrateurs se sont engagés à vendre leur chalet pour payer partiellement la proposition et régler leur responsabilité d'administrateur suivant art. 50(13) LFI, pour un montant approximatif de 150 000 \$;
- Les dirigeants de JES ont mis de l'avant des mesures de redressement pour assurer la continuité des opérations de l'entreprise;
- JES continuera d'exécuter ses contrats en cours avec ses clients d'importance avec lesquels elle maintient une bonne relation d'affaires;
- JES détient une expertise de gestion des contrats d'importance et est un des plus gros employeurs de la région du secteur de l'entretien ménager commercial comptant près de 35 employés sur une base permanente;
- Dans un contexte de faillite, un faible dividende serait attribué aux créanciers non garantis, dividende qui serait nettement inférieur à celui offert dans le cadre de la proposition.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de votation. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 19 avril 2016 à 11 h, peuvent également remplir et soumettre la formule de votation ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 19 avril 2016 à 11 h. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée.

Les preuves de réclamations, le formule de votation et les pièces justificatives peuvent nous être transmis de différentes façon, soit :

1. Par courriel à reclamationest@rcgt.com
2. Par télécopieur au 418-549-5356
3. Par courrier ou à la réception de notre bureau situé à l'adresse suivante :

Raymond Chabot inc.
255, rue Racine Est, bureau 800
Chicoutimi (Québec) G7H 7L2



AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

Nous vous informons que nous avons restructuré le traitement de nos preuves de réclamation. Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation **par courriel ou par télécopieur** à l'adresse ci-dessous.

Please be advised that we are restructuring the management of our proofs of claim. We strongly encourage you to send your proof of claim **by email or by fax** to the following address.

Centrale/ Hub	Adresse/Address	No. de téléphone/ Phone no.	No. de télécopieur/ Fax no.	Adresse électronique/ Email
Commercial est/ East commercial	140, Grande Allée Est, bureau 200, QC, G1R 5P7	418-647-3078	581-318-2892	reclamationEst@rcgt.com

Merci,

Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic/Trustee

FORMULE DE VOTATION
(alinéas 51(1)f de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 9182-4375 QUÉBEC INC.
(SERVICE D'ENTRETIEN JES)

Je (*ou* Nous), (*nom du créancier*), de (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de \$ _____ demande au syndic agissant relativement à la proposition de 9182-4375 Québec inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de *ou* contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 31 mars 2016

Fait à _____, le _____ de _____.

Témoin

Signature créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Témoin

Nom et titre du signataire autorisé

VOTING LETTER
(paragraphs 51(1)f of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: 9182-4375 QUÉBEC INC.
(SERVICE D'ENTRETIEN JES)

I (*or* We), (*name of creditor*), of (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of 9182-4375 Québec inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for or against**) the acceptance of the proposal, made on the March 31, 2016.

Dated at _____ this _____ of _____.

Witness

Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Witness

Name and Title of Signing Officer



Raymond Chabot inc.

Dossier n°: 289270-001
Entré le :
Garanti :
Privilegié :
Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

9182-4375 Québec inc. (Service d'Entretien JES) (nom de la partie débitrice) de
 Jonquière QC (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de, _____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le 4 mars 2016, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

- A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
 (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
 (Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
 pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
 (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. *(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)*

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Témoïn

Témoïn

Signature créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES :

Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS :

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no: 289270-001
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

9182-4375 Québec inc. (Service d'Entretien JES) *(Name of debtor party)* of
 Jonquière QC *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of,
 _____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title)* of _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal or proposal namely the March 4, 2016 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. *(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)*
- (Check and complete appropriate category.)*

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. *(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)*

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am *(or the above-named creditor is) (or am not or is not)* related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have *(or has) (or have not or has not)* dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months *(or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months)* immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. *(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)*

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Creditor

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION DE :

9182-4375 Québec inc. (Service d'Entretien JES) (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Témoïn

Signature créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Témoïn

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

9182-4375 Québec inc. (Service d'Entretien JES) (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Individual creditor

Name of corporate creditor

Witness

Per _____
Name and title of signing officer